

Communiqué de presse

Paris, le 4 décembre 2015

Assurance Récoltes et Assurance des Prairies : Pacifica va plus loin que le contrat socle

**Le Crédit Agricole concrétise une nouvelle fois
son engagement pour répondre aux grands enjeux de l'agriculture**

Pacifica, filiale assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, a rénové son offre Assurance Récoltes en incluant le contrat socle et propose, en parallèle, l'Assurance des Prairies. La combinaison de ces deux solutions constitue une protection renforcée contre les aléas climatiques et les baisses de revenus des agriculteurs.

Face à des événements climatiques de plus en plus fréquents et à une diminution des interventions directes de l'Etat, les agriculteurs sont insuffisamment couverts. Dans ce contexte, Pacifica propose une offre permettant au plus grand nombre d'agriculteurs d'assurer leurs cultures et leurs prairies.

Avec l'Assurance Récoltes, les producteurs ont ainsi la possibilité de choisir le niveau de garanties adapté à leurs besoins :

- une formule socle « coup dur » reposant sur la franchise à l'exploitation, au tarif attractif ;
- une formule à la carte, reposant sur la franchise à la nature de récolte, et personnalisable ;
- des nouvelles options : « rachat de rendement » et « prix choisi ».

Et pour assurer les prairies, Pacifica propose l'Assurance des Prairies : issu d'une démarche innovante appuyée sur l'imagerie satellite, c'est le premier contrat d'assurance en France qui permette aux éleveurs de compenser leurs pertes fourragères en recevant une indemnité pour racheter des aliments.

Les deux offres sont par ailleurs éligibles à une subvention, au maximum de 65 % de la cotisation.

L'Assurance Récoltes et l'Assurance des Prairies donnent accès à des avantages :

- réductions pouvant aller jusqu'à 50% sur le montant des cotisations pour les jeunes installés ;
- possibilité d'utiliser la déduction fiscale pour aléas (DPA) pour payer la cotisation du contrat et couvrir la franchise lors du sinistre ;
- présence d'une équipe dédiée aux risques climatiques, pour gérer les contrats et les sinistres, 6 jours sur 7.

Pour la campagne 2016, Pacifica fait l'avance de la subvention prévisionnelle, depuis la date du paiement de la cotisation du contrat jusqu'au versement de la subvention par l'Etat, au printemps suivant.

Le Crédit Agricole, présent aux côtés des agriculteurs grâce à son réseau de 1 800 conseillers spécialisés dans les Caisses régionales, renforce, avec cette offre, les solutions au service de la pérennité des exploitations agricoles.

A propos de Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances, deuxième groupe d'assurance en France, rassemble les filiales assurances du Crédit Agricole. Le groupe propose une gamme de produits et services en épargne, retraite, santé, prévoyance et assurance des biens. Ils sont distribués par les banques du groupe Crédit Agricole en France et dans 9 pays dans le monde, par des conseillers en gestion patrimoniale et des agents généraux. Les compagnies de Crédit Agricole Assurances s'adressent aux particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises.

Crédit Agricole Assurances compte 3500 collaborateurs. Son chiffre d'affaires à fin 2014 s'élève à 30,3 milliards d'euros.

www.ca-assurances.com

Contacts presse

Françoise Bololanik + 33 (0)1 57 72 46 83 / 06 25 13 73 98

Camille Langevin + 33 (0)1 57 72 73 36 / 06 23 35 60 28

service.presse@ca-assurances.fr

